

AUREP

SÉMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DÉDIÉ AUX PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

DU 14 AU 17
NOVEMBRE
2022



FORMAT
100 % DIGITAL

DU 13 AU 16
MARS
2023



FORMAT
100 % PRESENTIEL

Le séminaire d'actualisation des connaissances de l'AUREP vous propose :

- > 7 demi-journées de formations d'expertise
- > 2 sessions: une en novembre 2022 et une en mars 2023
- > 2 formats: 100 % digital ou 100 % présentiel

DU 14 AU 17 NOVEMBRE 2022



FORMAT 100 % DIGITAL

Sélectionnez les thèmes que vous souhaitez suivre

Formule

3 conférences au choix

TARIF 900 € TTC*

Formule

5 conférences au choix

TARIF 1 000 € TTC*

Formule

7 conférences

TARIF 1 300 € TTC*

**Tarifs non assujettis à TVA*



REPLAY disponibles pendant 30 jours



Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI**, bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule

***Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).*

DU 13 AU 16 MARS 2023

(Nombre de places limitées)



FORMAT 100 % PRESENTIEL

Formule
« Experts
du patrimoine privé »

TARIF
1 000 € TTC*

Formule
« Experts
du patrimoine
professionnel »

TARIF
900 € TTC*

Formule
« Experts du patrimoine
privé et professionnel »

TARIF
1 300 € TTC*

**Tarifs non assujettis à TVA*



2 jours ½

Du
Lundi (après-midi) au Mercredi



2 jours

Du
Mercredi au jeudi



3 jours ½

Du
Lundi (après-midi) au jeudi

LIEU: CLERMONT-FERRAND



Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI**, bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule

***Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).*

LE PUBLIC

Ce séminaire s'adresse à ceux qui, soit de façon libérale, soit au sein d'une société, ont la charge de conseiller une clientèle privée et / ou professionnelle, dans la gestion et l'organisation de leur patrimoine.

LES PREREQUIS

Ce séminaire d'expertise est destiné aux personnes ayant un niveau de connaissance avancée dans les domaines de l'économie, du droit, de la fiscalité, ... , qu'elles aient suivi ou non un cursus de formation à l'Aurep.

LES OBJECTIFS DE NOTRE SÉMINAIRE

L'exercice du conseil patrimonial, qu'il soit réalisé auprès d'une clientèle de particuliers ou de chefs d'entreprise, implique la maîtrise de nombreuses connaissances et compétences : économiques, juridiques, fiscales, etc... Ces matières évoluent sans cesse au rythme des nouvelles lois, jurisprudences ou tout autre évènement lié à la conjoncture économique (La crise sanitaire).

Afin de garantir les meilleurs conseils à leurs clients, les professionnels de la gestion de patrimoine se doivent d'actualiser régulièrement leurs connaissances et compétences.

Séminaire du 14 au 17 novembre 2022 : 100 % DIGITAL

Chaque participant devra se connecter depuis un ordinateur ou une tablette, individuel*, adapté à la visioconférence.

**le contrôle de présence, permettant la délivrance du certificat de réalisation, sera effectué à partir du temps de connexion individuel de chaque participant.*

LES MODALITÉS D'ACCÈS

Séminaire du 13 au 16 mars 2023 : 100 % PRÉSENTIEL

Le séminaire sera organisé à Clermont-Ferrand.

**le contrôle de présence, permettant la délivrance du certificat de réalisation, sera effectué à partir des émargements réalisés à chaque demi-journée.*

LES MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AUREP au 04 73 17 15 10 ou par mail à l'adresse: contact@aurep.com

Le séminaire d'actualisation des connaissances de l'AUREP permet aux professionnels de valider des heures de formation continue. Merci de vous reporter au programme pour plus de détails.

Conditions de délivrance de l'attestation de formation*:

- avoir suivi l'intégralité de la formation (pour les sessions en présentiel, vérification de la présence via les émargements; pour les sessions en distanciel, temps de connexion individuel de chaque participant.)

- avoir obtenu au moins 70 % de réponses justes au questionnaire d'évaluation des connaissances qui vous sera adressé après chaque session de formation

LUNDI De 14 heures 00 à 16 heures 30

Intégrer l'actualité économique à la construction de portefeuilles

INTERVENANTS



Mathieu PLANE

Directeur Adjoint département Analyse et Prévision OFCE - Sciences Po



Pierre SABATIER

Président de Primeview, Vice-Président de l'AUREP

Cette formation permet de valider 2,5 heures IMMO ou DDA

OBJECTIFS

- Savoir analyser la situation et l'évolution des tendances économiques d'un pays ou d'une zone géographique afin de pouvoir la situer dans un cycle long
- Être en mesure d'identifier les problématiques financières de long terme et les risques qui y sont associés, afin de pouvoir construire une Allocation d'Actifs globale

PLAN DE L'INTERVENTION

- I- Les caractéristiques conjoncturelles de la situation économique en France
- II- Les caractéristiques conjoncturelles de la situation économique à l'international
- III- Les perspectives microéconomiques pour le second semestre 2022
- IV- Les conséquences sur l'allocation d'actifs au second semestre 2022

LUNDI

De 17 heures 00 à 18 heures 30

Le grand jeu de l'actualité patrimoniale, panorama ludique

INTERVENANTS



Sarah SOUCHON, Animatrice AUREP



Henri LEYRAT, Animateur scientifique AUREP



Catherine ORLHAC, Président de l'AUREP

Cette formation permet de valider 1,5 heures IMMO ou DDA

OBJECTIFS

Nos 3 intervenants proposent un tour d'horizon de l'actualité patrimoniale de l'année écoulée, sous la forme d'un jeu de « questions/réponses » afin que les participants intègrent les évolutions dans leurs pratiques.

PLAN DE L'INTERVENTION

Les principaux thèmes du conseil patrimonial seront abordés et notamment :

- Démembrement de propriété,
- Assurance-vie,
- Régimes matrimoniaux, PACS, concubinage,
- Donations,
- Successions.

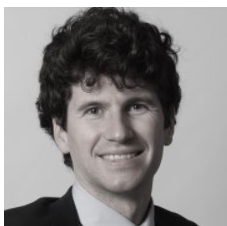
MARDI De 09 heures 00 à 12 heures 30

Les paiements en viager

INTERVENANTS



Jean AULAGNIER, Président d'honneur de l'AUREP, Président de la Commission Pédagogique et Scientifique de l'AUREP



Henri LEYRAT, Animateur scientifique AUREP

Cette formation permet de valider 3,5 heures IMMO ou DDA

OBJECTIFS

Comprendre l'utilité du recours aux paiements sous forme de rentes viagères
Appréhender les incidences civiles et fiscales des paiements viagers
Maîtriser les modalités de calcul de la rente viagère.

PLAN DE L'INTERVENTION

- I - Les paiements viagers, compléments de ressources
- II - Les opérations patrimoniales pouvant donner naissance à des paiements viagers
- III - Les paiements viagers sur une ou plusieurs têtes, réversibilité et réversion
- IV - La détermination du montant des paiements viagers : le taux de conversion d'un capital en flux
- V - L'actualisation du montant de la rente
- VI - La réduction des risques attachés aux paiements viagers
- VII - Contestation de la rente, défaut d'aléa
- VIII - Les droits politiques des parties au contrat
- IX - Dispositions fiscales applicables aux paiements viagers
- X - La regrettable disparition du Crédit Viager Hypothécaire
- XI - La vente à terme, un succédané très imparfait du viager ou le vendeur devient simplement banquier

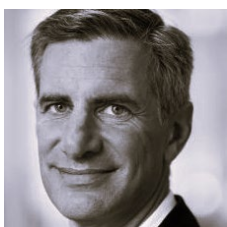
MARDI De 14 heures 00 à 17 heures 30

Le PERin: modalités de fonctionnement et utilités pratiques

INTERVENANTS



Geneviève MIERMONT, Formatrice AUREP



Jérôme DEDEYAN, Associé de ToutSurMesFinances.com, Président de MonPartenairePatrimoine.com



Henri LEYRAT, Animateur scientifique AUREP

Cette formation permet de valider 3,5 heures DDA

OBJECTIFS

- Appréhender le plan d'épargne retraite en qualité de support d'investissement ;
- Comprendre les incidences du PER sur le droit patrimonial de la famille ;
- Utiliser le PER comme outil d'optimisation fiscale.

PLAN DE L'INTERVENTION

I – Les caractéristiques techniques et financières du PERin

II – Les aspects de droit civil du PERin

II – L'ingénierie du PERin

- A – Plafond d'épargne retraite individuelle
- B – Alimentation par un TNS
- C – Mutualisation entre conjoints
- D – PER des enfants
- E – Cas particulier du chef d'entreprise employant un salarié
- F – Complémentarité assurance-vie et PERin

Fiducie patrimoniale : principes généraux et illustrations pratiques

INTERVENANTS

**Claire FARGE**

Avocate au sein de la direction technique nationale du département Droit du patrimoine - FIDAL

**Dominique DAVODET**

Avocat associé en droit des sociétés – FIDAL

Cette formation permet de valider 3,5 heures DDA

OBJECTIFS

- Faire comprendre les utilités de la fiducie
- Donner des contextes favorables à son utilisation
- Donner des clés de communication avec le client sur le sujet de la fiducie

PLAN DE L'INTERVENTION

1^{ère} partie : Principes généraux

1. Le patrimoine fiduciaire
2. L'opération de fiducie
3. Mise en perspective avec d'autres outils

2^{ème} partie : Illustrations pratiques

1. Assurance-vie
2. Titres sociaux

MERCREDI

De 14 heures 00 à 17 heures 30

Les transmissions intergénérationnelles

INTERVENANTS

**Christophe VERNIÈRES**

Professeur de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur du Master droit notarial, Secrétaire général adjoint de l'Association Henri Capitant, Membre de l'IEJ du Conseil Supérieur du Notariat

**Gilles BONNET**

Notaire associé à Paris, KL Conseil

Cette formation permet de valider 3,5 heures DDA

OBJECTIFS

- Envisager les nouvelles solutions et stratégies permettant de sécuriser efficacement les transmissions
- Maîtriser les incidences successorales des transmissions transgénérationnelles
- Repenser les clauses

PLAN DE L'INTERVENTION

- I – Les libéralités ordinaires aux petits-enfants
- II – Les libéralités transgénérationnelles
- III – Les libéralités graduelles et résiduelles
- IV – La renonciation à succession
- V – L'assurance-vie

Le nouveau statut de l'entrepreneur individuel

INTERVENANT

**William ALTIDE**

Consultant en structuration des entreprises - Maître de conférences associé à l'Université de Lille
Directeur DU Droit des Sociétés

Cette formation permet de valider 2 heures DDA

OBJECTIFS

- Maîtriser les incidences de l'entrée en vigueur (15 mai 2022) de la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, sur le statut de l'entrepreneur individuel (EI) ;
- Être en capacité de conseiller, au stade de la création d'entreprise, le porteur de projet quant à la meilleure formule d'exercice de son activité.

PLAN DE L'INTERVENTION

- I) **La protection de l'entrepreneur individuel.**
 - A) Un entrepreneur, deux patrimoines / le contenu du patrimoine professionnel ;
 - B) Les autres mécanismes de protection de l'EI ;
 - C) EI contre société : qui est le mieux protégé ?

- I) **Le régime social et fiscal de l'entrepreneur individuel.**
 - A) L'application, sauf option contraire, d'un régime réel peu intéressant ;
 - B) Les charmes du micro-entrepreneur ;
 - C) L'EI ambitieux et les vertus de l'IS ;
 - D) La transmission, talon d'Achille de l'EI ?

JEUDI

De 14 heures 00 à 17 heures 30 (En Novembre 2022) et de 08 heures 30 à 12 heures 00 (En Mars 2023)

L'abus de droit fiscal en matière patrimoniale

INTERVENANT

**Gilles BACHELIER**

Conseiller d'état honoraire, Président du comité de l'abus de droit fiscal

Cette formation permet de valider 3,5 heures DDA

OBJECTIFS

- Mise à jour des connaissances relatives aux principes juridiques et des règles jurisprudentielles applicables à l'abus de droit fiscal (LPF art. L 64 ; LPF art. L 64 A ; fraude à la loi)
- Rôle du Comité de l'abus de droit fiscal
- Examen de cas pratiques relatifs à l'abus de droit fiscal en matière patrimoniale

PLAN DE L'INTERVENTION

- **Actualisation des connaissances sur les règles juridiques et jurisprudentielles relatives à l'abus de droit fiscal**
 - * L'abus de droit fiscal prévu par l'article L 64 du LPF
 - * L'abus de droit fiscal ne relevant pas de l'article L 64 du LPF (fraude à la loi)
 - * Le petit abus de droit prévu par l'article L 64 A du LPF
 - * Articulation des régimes d'abus de droit entre eux et avec les clauses anti-abus
- **Focus sur l'abus de droit par fictivité (LPF art. L 64)**
- **Focus sur l'abus de droit par fraude à la loi (LPF art. L 64)**
 - * Double condition toujours requise ? (cas des montages artificiels)
 - * Condition objective (application littérale des textes)
 - * Condition subjective (but exclusivement fiscal)
- **Focus sur l'abus de droit rampant**
- **Enjeu des pénalités pour abus de droit**
- **Rôle du Comité de l'abus de droit fiscal**
 - * Faut-il le saisir ?
 - * Modalités de la séance
 - * Incidence de l'avis
- **Cas pratiques en matière patrimoniale**
 - * Donations (donations déguisées ; donations successives ; donations-cessions)
 - * Sursis ou report d'imposition (apport-cession ; apport avec soultes)
 - * Réduction de capital non motivée par des pertes
 - * Interposition d'une société civile immobilière (barème légal de l'usufruit ; application de l'article 15, II du CGI)
 - * Utilisation du plan d'épargne en actions